



FLASH BATONNIERS

L'ESSENTIEL DE BRUXELLES

Les dernières nouvelles qui font l'actualité de l'Union européenne
Panorama mensuel de la Délégation des Barreaux de France

L'Avocat général Kokott conclut que les communications entre un « avocat d'entreprise » et la direction de cette dernière ne sont pas protégés par la confidentialité (29 avril)

L'Avocat général Juliane Kokott a rendu ses conclusions, le 29 avril dernier, dans l'affaire « Akzo Nobel Chemicals Ltd e.a. / Commission européenne » (*aff. C-550/07 P*). Le litige oppose les sociétés « Akzo Nobel Chemicals » et « Akcros Chemicals » à la Commission européenne qui, lors d'une inspection dans le cadre d'une procédure d'enquête en matière d'entente, a saisi des documents échangés entre la direction de ces sociétés et des avocats internes employés par ces dernières. Saisie d'un pourvoi à l'encontre d'un arrêt rendu par le Tribunal (*Akzo Nobel Chemicals et Akcros Chemicals / Commission, aff. jointes T-125/03 et T-253/03*), la Cour de justice de l'Union européenne devra se prononcer sur la question de savoir si ces échanges relèvent du droit fondamental à la protection des échanges entre un avocat et son client. L'Avocat général considère que la protection de la confidentialité des communications entre l'avocat et son client ne s'applique pas aux avocats employés par des sociétés dans les procédures menées par la Commission en matière d'entente. Il invite la Cour à rejeter le pourvoi. Les conclusions de l'Avocat général ne lient pas la Cour qui rendra son arrêt ultérieurement.

Les centres européens de consommateurs incitent les victimes des perturbations aériennes à faire valoir leurs droits (4 mai)

Le réseau des Centres européens de consommateurs a mis en ligne, le 4 mai dernier, un ensemble de documents destinés à inciter les consommateurs, victimes des perturbations aériennes, à faire valoir les droits dont ils bénéficient au titre de la législation européenne. Les citoyens peuvent accéder à une lettre de plainte type, à un document d'informations sur les modes de résolution extrajudiciaire des litiges transfrontaliers avec les compagnies aériennes et les opérateurs, à un document sur la procédure européenne de règlement des petits litiges et enfin, à une foire aux questions.

Mario Monti propose de nouvelles stratégies pour relancer le marché unique (9 mai)

Le professeur Mario Monti, ancien Commissaire européen, a présenté, le 9 mai dernier, un rapport sur la relance du marché unique. Le rapport propose une nouvelle stratégie en vue de préserver ce marché du nationalisme économique et de l'étendre à de nouveaux domaines pour la croissance européenne. Divisé en cinq chapitres, il souligne les difficultés rencontrées au sein du marché unique, présente des initiatives destinées à le renforcer, décrit les initiatives permettant de répondre aux préoccupations exprimées, recense plusieurs recommandations formulées dans le cadre du renforcement des outils nécessaires à une relance du marché unique. Il traite enfin de la reconsidération de la place de ce marché dans le contexte global de l'élaboration des politiques de l'Union européenne.

Le groupe d'experts dédié au droit européen des contrats se réunit pour la première fois sous l'égide de la Commission européenne (21 mai)

La Commission européenne a créé, par une décision du 26 avril dernier, un groupe d'experts dédié à l'élaboration du droit européen des contrats (Cadre Commun de Référence). Il s'est réuni pour la première fois le 21 mai dernier. Ce groupe, composé de 18 spécialistes du droit des contrats, rassemble des universitaires, des avocats, des notaires, des représentants des consommateurs et des entreprises. Maître Pierre Levêque, avocat au Barreau de Paris, est l'un des membres français de ce groupe de travail, qui se réunira une fois par mois jusqu'en mai 2011. La Commission souhaite publier prochainement un document de politique générale et lancera, au cours de l'été, une consultation publique afin de définir la meilleure voie à suivre dans le domaine du droit des contrats au sein de l'Union européenne. La consultation sera ouverte jusqu'à la fin du mois de janvier 2011. Elle portera sur les problèmes transfrontaliers auxquels les consommateurs et les entreprises sont confrontés. Elle proposera des solutions harmonisées et plus cohérentes afin notamment de supprimer les obstacles qui entravent le bon fonctionnement du marché unique. Une des solutions envisagées consisterait en un droit européen des contrats à valeur facultative (dit « 28^{ème} régime »).

La Délégation des Barreaux de France est à votre service pour :

- Répondre aux questions des confrères en droit de l'Union européenne
- Organiser des formations à Bruxelles et dans vos Barreaux

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1



Délégation des Barreaux de France

B - 1040 Bruxelles

Tél : 0032 (2) 230 83 31

Fax : 0032 (2) 230 62 77

Site Internet : www.dbfbruxelles.eu